F séminaire reporting durabilité **Bruxelles, le 23 octobre 2026**
ND-EDJ-NB

De la contrainte à la valeur : comment rendre le reporting de durabilité accessible aux PME ?

Rapport du séminaire organisé le 28 septembre 2026 par le CFDD et le CSIPME

Table des matières

1. **Mot de bienvenue | introduction** 2
2. **Qu'attend-on de la part des PME et pourquoi ?** 2
3. **Aperçu des instruments et de bonnes pratiques** 5
4. **Défis et opportunités pour les PME (panel)** 8
5. **Conclusions** 13

1. Mot de bienvenue | introduction

Jean-Pascal VAN YPERSELE (CFDD) souligne l'enjeu représenté par les PME pour la transition de l'économie. Il se félicite de la collaboration entre le CFDD et le CSIPME pour l'organisation du séminaire, ce qui a permis d'y attirer un large nombre d'associations sectorielles de PME belges. Il souligne le large éventail de possibilités d'action et de soutien disponibles pour les PME soucieuses d'améliorer leur durabilité.

Anne-Sophie SNYERS (CSIPME) pose une question concrète : comment permettre aux PME de rendre compte de leurs efforts en matière de durabilité sans imposer un dispositif excessivement complexe ? Elle souligne que le reporting doit aider les entreprises à inscrire leurs activités dans la transition et précise que l'objectif du séminaire est de mieux comprendre ce qui est attendu des PME, de présenter des instruments d'appui, et de mettre en évidence les défis et les opportunités.

2. Qu'attend-on de la part des PME et pourquoi ?

Elisa BEVILACQUA (EFRAG) présente le processus qui a mené à la publication du standard de reporting volontaire pour les PME (VS), sous forme de règlement délégué de l'UE, le 21 septembre 2026. Les objectifs de ce VS sont triples : apporter les données nécessaires aux entreprises soumises à la CSRD, aux banques et investisseurs, et contribuer à une économie plus durable en améliorant le management des questions de durabilité.

L'acté délégué introduit la notion d' « entreprise protégée » : le VS constitue un « *value chain cap* » qui limite les informations pouvant être exigées des PME par les « entreprises déclarantes » dans le cadre de la CSRD.

L'oratrice donne plusieurs informations relatives au processus ayant abouti au VS (dialogues avec acteurs concernés, consultations publiques, *field tests* auprès de PME et d'utilisateurs des données, etc.).

Le VS se structure en un module de base, destiné aux PME de moins de 10 employés, et un module complet (*comprehensive*), pour les entreprises dépassant ce chiffre (de 10 à 999 employés), répondant également aux besoins d'information pour la finance durable. Dans les deux cas, certaines informations ne doivent être fournies que si l'entreprise se trouve dans une situation où elles sont pertinentes (« if applicable »), ce qui remplace l'analyse de double matérialité. Un template digital accompagné d'un convertisseur XBRL en ligne est prévu.

Le VS contient également différents principes pour la préparation de l'information (inclusion des filiales, connectivité avec l'information financière, etc.). Un portail digital sera mis en place avec une guidance pour les PME et un lien vers les mesures de support fournies par les Etats membres.

Mathias MINGAZZINI (EFRAG) présente l' « écosystème VSME », en ensemble de dispositifs de soutien aux parties prenantes mis en place par l'EFRAG : forum, communauté, mapping digital des instruments, templates de reporting et convertisseur XBRL pour générer des rapports automatiques (taxonomie XBRL pour tagger les données), et knowledge hub. Le VSME est également présenté en format interactif, avec renvoi des paragraphes respectifs vers la guidance pertinente et les outils disponibles (ex : Bilan carbone France).

Pierre FILS (BNODE) considère que la collaboration avec les PME et les fournisseurs, le fait que chacun soutienne la stratégie de l'autre, est essentielle. Chez BNODE, la démarche a été progressive. La durabilité ne doit pas se faire au détriment du développement économique. La durabilité doit faire partie du business, et l'on doit s'attendre à ce que les données relatives à la durabilité soient de plus en plus attendues, à l'instar des informations financières.

En ce qui concerne les émissions de CO2 de l'entreprise, il est relativement facile de réduire les émissions du scope 1 et du scope 2 (en électrifiant). Les émissions du scope 3 dépendent du facteur business (croissance, performance de l'entreprise). Si le business se développe, ces émissions augmentent. L'entreprise ne va pas travailler sur son facteur business, mais sur son facteur d'émissions. Or, il est très difficile pour elle de connaître ces émissions. C'est pourquoi elle a besoin de travailler avec ses fournisseurs. Ceux-ci doivent lui indiquer les émissions spécifiquement associées à sa consommation de leur produit, et collaborer avec elle pour les réduire. Ceci suppose qu'ils connaissent leurs niveaux d'émission de base.

La grande entreprise doit avoir la capacité de rapporter ses émissions de la manière la plus spécifique possible et idéalement par client. Mais le taux d'inconnu du scope 3 de Bnode reste très important (95%). Le défi est d'améliorer la connaissance du scope 3 tout en maintenant l'ensemble des PME du portefeuille de fournisseurs. Demain, les fournisseurs ne seront plus vus seulement sous l'angle du prix et de la qualité, mais également sous celui de leur capacité à nous donner les informations nécessaires pour progresser.

L'outil KUBE ESG est important car il permet de rassembler l'ensemble des informations ESG des entreprises en un seul endroit et dans un format identique. Ceci évite la multiplication des demandes d'information aux PME. La deuxième étape, pour BNODE, est d'entrer en relation avec ses fournisseurs pour voir comment améliorer la durabilité. BNODE a procédé à un test pendant une année avec 8 entreprises, parmi lesquelles 6 sont allées jusqu'à leur scope 3. Les PME ne peuvent pas devenir expertes en durabilité, mais les grandes entreprises qui sont leurs clientes ont les moyens de les aider pour autant que les mains se tendent et se rejoignent.

Deborah FISCHER (Institut des réviseurs d'entreprise) déplore le discours qui consiste à parler du reporting ESG comme une contrainte administrative supplémentaire, car ce reporting présente de nombreux avantages pour les entreprises : faire un exercice stratégique, partager les actions entreprises avec le monde extérieur, mieux appréhender ses risques afin de chercher des solutions qui permettent à la PME de devenir plus résiliente dans le futur. Ceci lui apportera un avantage par rapport à ses concurrents, une meilleure réputation et une plus grande attractivité pour les talents.

Les Belgian Sustainability Awards montrent qu'il y a de plus en plus d'entreprises qui font des rapports de durabilité volontaires avec le VSME.

Le VS n'exige pas obligatoirement un audit, mais l'auditeur est un partenaire de confiance pour les entreprises. On considère l'audit financier comme normal. En matière de durabilité, on est au début du chemin. L'audit est modulable : les PME ne doivent pas nécessairement faire auditer l'ensemble de leur rapport ; elles peuvent se limiter à un seul KPI, en fonction par exemple de ce qui est le plus pertinent pour ses parties prenantes ou de ce pour quoi l'entreprise est à l'aise avec la collecte de données.

L'empreinte carbone est l'indicateur le plus complexe à établir. L'auditeur posera à l'entreprise des questions concernant sa méthodologie, les sources de ses données, les

paramètres utilisés, les estimations, etc, et réalisera ensuite un sondage en prenant quelques factures (pour le scope 1 et le scope 2).

Les données RH sont plus simples à établir.

Q&A (SLIDO)

- **Que signifie le terme « if applicable » dans le VS ?**

Elisa BEVILACQUA : il s'agit des informations qui ne doivent être fournies que si les circonstances associées à cette information concernent l'entreprise. P.ex. la proximité géographique avec un espace naturel protégé.

- **Que signifie le terme « consideration when reporting sector information » (scope 3 emissions)?**

Elisa BEVILACQUA : L'information sur les émissions du scope 3 ne fait pas partie du *value chain cap.* Elle ne peut pas être exigée par l'entreprise déclarante. Cependant, nous savons qu'elle est très fréquemment demandée. L'usage du terme « consideration » signifie qu'il pourrait être pertinent pour l'entreprise de la rapporter si elle appartient à certains secteurs où les émissions du scope 3 représentent un élément important (immobilier, industrie manufacturière, agro-alimentaire, …), mais sans obligation. Dans le VS, nous avons fait le choix conscient de laisser au marché le temps d'ajuster les méthodologies et le capacity building nécessaires.

- **Est-il possible de quantifier les émissions de CO2 associées à l'usage de l'IA ?**

Deborah FISCHER : C'est possible, mais il faut être certain de la qualité de la donnée**.** Aujourd'hui, que ne ferait-on pas sans l'IA ?

- **Quelles sont les informations ESG les plus susceptibles d'être demandées aux PME ?**

Mathias MINGAZZINI : Il y a une différence entre les points de données demandés le plus souvent pas les grandes entreprises (CSRD) et ceux qui sont demandés par les banques. Les demandes d'information ont également des spécificités nationales. Il existe aussi des demandes spécifiques à la relation que la PME a avec sa contrepartie commerciale, qui sortent du VS.

- **Quels sont les principaux obstacles rencontrés par les PME, ce qui est le plus difficile pour elles ?**

Pierre FILS : Le plus difficile, c'est le jargon. Au cours de notre « carbon coach project », nous sommes allés sur le terrain une demi-journée, pour ouvrir les classeurs, montrer comment procéder de manière très concrète.

- **Le reporting ESG devrait-il être incité fiscalement par les pouvoirs publics ?**

Pierre FILS : L'incitant va arriver avec les parts de marché ; il n'y a pas besoin d'incitant fiscal. Si le reporting a une vraie valeur parce que cela aide la planète et le business, les choses se feront spontanément.

- **Etant donné que Bnode ambitionne de réduire ses émissions du scope 3 dans son objectif SBTI, avez-vous déjà fait des pronostics sur ceux de vos partenaires qui vont vous fournir l'information nécessaire ?**

Pierre FILS : Convaincre les PME ne représentera que quelques petits pourcentages pour notre bilan. Pour l'ensemble de nos grands fournisseurs, il n'y a pas de tension, car mon auditeur, qui se base sur les ESRS, va demander l'information pour valider mon scope 3. D'une manière générale, nous n'avons pas envie de travailler avec des gens qui ne respectent pas nos valeurs, aussi sur le plan social et de la bonne gouvernance.

- **Quelles sont les erreurs les plus fréquemment commises ?**

Deborah FISCHER : Nous voyons encore souvent des lacunes sur les points suivants :
- le processus de due diligence ;
- manque d'explications concernant des indicateurs chiffrés ;
- le positif est mis en avant sans mettre en parallèle le négatif.

Je préfère prendre la question dans l'autre sens : ou voit-on des progrès réalisés ? Beaucoup d'entreprises sont candidates pour les « Best sustainability awards » car elles ont des rapports qui tiennent la route. La donnée historique est particulièrement intéressante lorsqu'elle se place dans un trajet qui permet de voir où l'entreprise en est par rapport à un objectif.

- **L'EFRAG prépare-t-il des instruments de support sectoriels pour les PME ?**

Elisa BEVILACQUA : Nous avons lancé une consultation pour recueillir l'input des parties prenantes pour cela. La prise en compte de la dimension sectorielle facilite en fait le reporting, même le reporting volontaire :
- Cela apporte des éléments d'information additionnels ;
- Dans la description de leurs politiques et pratiques, les PME peuvent identifier des politiques communes prédéfinies pour leurs secteurs ;
- Dans certains pays, des associations sectorielles ont mis au point des instruments de reporting (ex : Fenavian).

3. Aperçu des instruments et de bonnes pratiques

Anneleen VANDEWYNCKEL (Fenavian) présente la fédération FENAVIAN, qui rassemble les entreprises du secteur des plats préparés à base de viande, poisson et autres protéines. Il s'agit le plus souvent de PME familiales confrontées à des coûts élevés. Le « core business » de la fédération est de rendre les entreprises plus résilientes. En 2024, l'arrivée de la CSRD a provoqué la panique car les entreprises n'étaient pas en mesure de répondre aux nouvelles demandes de données qui leur étaient adressées.

Pour FENAVIAN, l'idée de base était positive (une Europe durable, des données comparables, de la clarté), mais la complexité administrative était « du jamais vu ». On pouvait aussi s'interroger sur le retour sur investissement pour ce reporting. Pourtant, les grandes entreprises se sont vues contraintes légalement de le réaliser, et pour cela elles avaient besoin des données des PME. La difficulté était présente dans tous les secteurs, aggravée par la fragmentation des instruments.

FENAVIAN s'est donc attelée à la recherche d'une solution axée sur la simplicité, la formation, la minimisation du temps, des efforts et autres coûts requis, en suivant le principe « oui à la durabilité, non à la charge administrative ». Le reporting doit représenter une opportunité et apporter une information de management.

La méthode de FENAVIAN se compose de 3 parties : une formation de 3 heures, la simplification des VSME et un software avec une guidance par secteur. Les données restent la propriété de l'entreprise et ne doivent être fournies qu'une seule fois. Les grandes entreprises qui utilisent ces données doivent accepter ceci. Le projet a rencontré un succès important auprès d'autres fédérations sectorielles, y compris au niveau européen et dans d'autres pays. Il a été soutenu par EFRAG et par l'OCDE.

L'oratrice indique que la durabilité n'est pas un luxe réservé à quelques privilégiés, mais doit être accessible à tout le monde. Chaque entreprise doit pouvoir faire du reporting. Pour le moment, FENAVIAN collabore avec l'ILVO (Institute voor landbouw, visserij en voedingsonderzoek) pour mettre au point une formule unique de reporting du scope 3.

Isaac DE COSTER (Febelfin)
L'instrument KUBE ESG est une réponse lorsque l'on cherche à rendre le reporting ESG accessible aux PME, car il leur indique de quelles données ESG les banques ont besoin. Il y a 4 raisons pour lesquelles les banques ont besoin de données ESG :
1° Le cadre législatif européen (CSRD, etc.) ;
2° La gestion des risques (qui fait partie du business des banques) ;
3° Les attentes des parties prenantes (clients, ONG, employés) ;
4° Les objectifs de transition propres aux banques (net zéro etc.).

Les banques veulent accompagner les PME dans la bonne direction. KUBE est une plateforme pour collecter et partager des données standardisées sur les entreprises, qui répond à plusieurs exigences :
1° La plus grand simplicité possible (données VSME fortement simplifiées, avec des explications supplémentaires) ;
2° L'entreprise décide avec qui partager ses données ;
3° Les données sont structurées, standardisées et crédibles ;
4° Les standards de cybersécurité les plus élevés (ISABEL) sont respectés ;
5° L'entreprise ne répond qu'une seule fois (efficacité en termes de coûts et de temps) ;
6° Accessibilité et simplicité (user friendly) ;
Un soutien IA, qui permet de charger des documents préexistants et de remplir automatiquement le questionnaire, fonctionne déjà.

Pour les entreprises, l'utilisation de KUBE ESG est intéressante car cela leur permet : 1° de se préparer à l'avance aux questions qu'elles vont recevoir, et 2° de se préparer aux risques à venir et de définir une stratégie qui en tient compte. L'outil existe en version « essentiel » (gratuite) et en version « expert » (avec soutien IA et accompagnement en présentiel, payante). Il est interopérable avec d'autres instruments.

Sophie BOURDIEU et Kirsten DE WEVER (IFDD)
Le reporting n'est pas une fin en soi, mais un instrument de la responsabilité sociétale des entreprises. En Belgique, celle-ci se traduit notamment dans le Plan d'action national Entreprise et droits humains, qui vise à soutenir les entreprises pour rendre leurs activités plus responsables, avec plusieurs instruments :

1° La toolbox « Entreprise et droits humains », élaborée et mise à jour avec le soutien du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un répertoire d'instruments volontaires, réglementaires, nationaux et internationaux, destiné aux entreprises, pour faciliter leur accès à l'information. Une section est dédiée au reporting des entreprises sur leurs impacts sociaux et sur les

droits humains. La toolbox peut aider les entreprises à identifier leurs principaux risques, structurer les différentes actions pouvant être mises en place, et suivre leurs progrès.

2° La toolbox « Devoir de vigilance pour les PME », qui a été lancée en 2022 pour préparer les PME à l'arrivée de la directive CS3D, et qui se base sur les principes directeurs des Nations Unies (UNGP) et les lignes directrices de l'OCDE. Le manuel en ligne aide les entreprises à construire progressivement une démarche de vigilance. L'importance de ne pas commencer par le reporting, mais par l'identification, la priorisation des risques et la définition des actions est soulignée. Le reporting peut alors être une formalisation d'un certain nombre d'informations que l'entreprise a déjà produites. Cet outil est utile aussi pour les PME qui doivent répondre aux demandes d'information des grandes entreprises.

3° Les formations sur le devoir de vigilance, pour aider les PME à identifier les risques dans leurs chaînes de valeur et à les gérer. Afin de mieux répondre aux besoins des entreprises, l'IFDD s'est concerté avec les fédérations sectorielles et a organisé ces formations par région. Malgré ces efforts, il n'a pas été facile de mobiliser les PME, en particulier dans la Région bruxelloise. Au total, 33 formations avec plus de 370 participants ont été organisées. Parmi les participants, 84% estimaient que la due diligence représentait une plus-value pour leur organisation.

4° Un appel annuel à projets pour un appui financier. Le thème choisi cette année était le soutien à l'organisation d'une analyse de matérialité de qualité. Un trajet flexible sur mesure, avec 3 options est prévu : (1) cartographier l'impact de l'entreprise, (2) réaliser une analyse de double matérialité et (3) réaliser une analyse de double matérialité + définir un plan d'action. Le nombre de demandes (40) a dépassé les moyens disponibles (27 projets ont pu être approuvés). La plupart des entreprises ont opté pour l'option la plus ambitieuse : la définition d'un plan d'action, ce qui signifie qu'elles ont déjà effectué les autres étapes du processus.

Q&A (SLIDO)

- **Plusieurs instruments ont été présentés (formulaire numérisé d'EFRAG, instrument de FENAVIAN, KUBE ESG). Lequel utiliser quand on est une PME ?**

Isaac DE COSTER : Chaque PME a une ou plusieurs banques et donc les banques ont considéré que si elles allaient collecter les données ESG, elles utiliseraient KUBE. Entretemps des entreprises comme BNODE ont fait le même choix. Mais l'interopérabilité entre les instruments est importante.

Anneleen VANDEWYNCKEL : Le plus important est d'effectuer le reporting. Les PME peuvent choisir l'instrument qui leur semble le meilleur (pour autant qu'il soit compatible avec le VS). Mais les grandes entreprises doivent permettre aux PME de ne faire l'effort qu'une seule fois et sont donc responsables de l'interopérabilité dans leurs systèmes de collecte de données.

Kirsten DE WEVER : Il y a les outils, mais aussi l'état d'esprit qui consiste à se soucier de la résilience de l'entreprise, de ce qui peut arriver dans sa chaîne de valeur internationale.

- **Le secteur agro-alimentaire est fortement concerné par la transition climatique. Commet l'outil de FENAVIAN peut-il l'aider à se transformer ?**

Anneleen VANDEWYNCKEL: La formation est très importante car elle aide les PME à voir que le reporting vaut la peine et leur apporte des avantages financiers.

- **Dans ce contexte, quel est le soutien attendu des pouvoirs publics ?**

Anneleen VANDEWYNCKEL: Les pouvoirs publics doivent apporter des solutions et non des problèmes, donc pas de goldplating : arrêtez de nous surcharger !

- **Une entreprise semble avoir des difficultés avec le fait que les banques pourraient imposer à leurs clients d'utiliser KUBE, alors qu'un partenaire commercial pourrait imposer FENAVIAN**

Isaac DE COSTER : Rien n'est imposé, nous restons dans un cadre volontaire. Si les banques demandent des données ESG, elles vont bien sûr proposer de le faire avec KUBE, mais les clients peuvent toujours venir avec leurs données sur un autre support.

- **Le statut de société à mission n'est-il pas une solution pour accroître la visibilité des PME inscrits dans la démarche du VS et créer un cercle vertueux ?**

Isaac DE COSTER : Si une entreprise est une société à mission, cela montre déjà qu'elle prend la durabilité au sérieux, mais je pense que la vaste majorité ne seront pas des sociétés à mission.

- **Comment passer d'une logique de reporting à une logique de pilotage de la durabilité ?**

Sophie BOURDIEU : L'IFDD ne peut pas accompagner directement les PME dans le pilotage de leurs actions. Mais ce que nous essayons de montrer, au travers la Tooolbox Due Diligence, qui est un outil opérationnel, c'est qu'en intégrant vraiment la due diligence pas à pas, on peut mieux comprendre ses risques et alors prendre les décisions en fonction.

- **Pour une PME débutante, quel outil préconisez-vous ?**

Sophie BOURDIEU : Tout dépend de l'axe, de la priorité, du secteur et de la taille de cette PME. Elle peut consulter notre site ou s'adresser à sa fédération pour identifier l'outil qui lui convient.

Kirsten DE WEVER : La toolbox Entreprise et droits humains est surtout axée sur l'information, mais si la PME veut commencer une démarche de due diligence, alors c'est la toolbox Due Diligence.

Isaac DE COSTER : Le SPF Economie travaille à une mesure pour promouvoir les différents outils.

4. Défis et opportunités pour les PME (panel)

Anne-Sophie Snyers (UCM), Luc Hendrickx (ex-SMEunited et membre du Groupe d'experts techniques de l'EFRAG pour le reporting de durabilité (SR TEG)), Benoit Quittre (Kaya) et Rodolphe Mouriau (FEB) font partie de ce panel et répondent aux questions posées par Nicolas Dufays et Evelyne De Jonghe, qui assurent la modération.

A. Introduction

Les présentations précédentes nous ont permis de mieux comprendre ce que l'on attend des PME en matière de durabilité, ainsi que les outils et bonnes pratiques susceptibles de les accompagner. Je vous propose à présent d'approfondir les défis et les opportunités que le reporting de durabilité représente pour les PME.

- **Selon vous, quel est le principal défi auquel les entreprises, et en particulier les PME, sont confrontées : comprendre la réglementation, collecter les données, trouver les experts nécessaires ou percevoir la valeur ajoutée de la démarche ?**

Rodolphe MOURIAU : Le principal défi aujourd'hui concerne la proportionnalité. La réglementation applicable aux entreprises et aux PME est parfois lourde. La directive « Omnibus I » vise donc à alléger les charges administratives qui en découlent. Il est donc souhaitable que le gouvernement n'impose pas de charges supplémentaires et qu'il soutienne les entreprises dans leurs obligations de déclaration et leur transition.

Benoit QUITTRE : La valeur ajoutée des données relatives à leur impact doit être prise en compte. Il ne s'agit pas d'une charge administrative, mais plutôt d'un atout stratégique pour une entreprise qui souhaite se transformer, innover ou disposer d'une bonne maîtrise de son domaine. L'information est donc essentielle. La capacité à entretenir une relation avec les parties prenantes est importante pour l'entreprise. Le partage d'informations est essentiel à cet égard, mais aussi pour relever les défis futurs et mobiliser tout le monde.

Anne-Sophie SNYERS : il faut d'abord rappeler ce qu'est une PME en Belgique. Il existe des micro-entreprises (comptant moins de 10 salariés) et des petites entreprises (comptant moins de 50 salariés). Parmi ces entreprises, 93 % sont des micro-entreprises, et 9 sur 10 sont des sociétés unipersonnelles. Les obligations imposées à ces entreprises sont trop lourdes. Nous souhaitons un allègement administratif. M. Fils, de Bnode, a montré comment son organisation soutient les entreprises ; UCM le fait également par le biais du « Guichet de la Durabilité ». Il est important de trouver un juste équilibre entre les obligations, la simplification et la vulgarisation.

Luc HENDRICKX : Les principaux défis sont les suivants : d'une part, la réglementation, car les PME ne sont pas suffisamment informées de ce qui les attend. Le deuxième défi concerne les données dont une PME a besoin. Le troisième défi porte sur l'endroit où ces données peuvent être trouvées. Le quatrième défi n'a rien à voir avec le reporting, mais avec la manière de présenter un récit, de le traduire en valeur ajoutée. Le problème reste que de nombreuses petites entreprises vont établir leurs rapports selon la norme volontaire et que ces données n'apportent en réalité que peu de valeur ajoutée. Il s'agit de pouvoir associer un récit à ces données à la demande des banques et de leurs clients. C'est l'un des principaux défis pour conférer une certaine valeur ajoutée à ces données.

- **Aujourd'hui, notre priorité est-elle surtout de mieux collecter l'information en matière de durabilité, ou de rendre réellement le monde plus durable ?**

Benoît QUITTRE : Dans un monde extrêmement complexe, il est nécessaire de disposer de meilleures informations. Aujourd'hui, les consommateurs doivent pouvoir faire des choix plus éclairés et doivent donc être mieux informés. Le consommateur et l'investisseur doivent pouvoir faire leur choix, l'information devant servir l'objectif de la transformation. La théorie d'Adam Smith sur le marché implique que celui-ci ne fonctionne correctement que lorsque les données nécessaires sont disponibles. De plus en plus d'acteurs souhaitent faire un choix responsable et éclairé et tiennent à être informés. La question est de savoir sur quoi ils vont se baser. Cela crée une sorte d'interdépendance entre la qualité des informations relatives au développement durable et la recherche d'une société durable.

Luc HENDRICKX : Au cours des trois ou quatre dernières années, du temps a été perdu à élaborer les normes au sein de l'EFRAG. La directive CSRD prévoyait que les PME devaient, sur une base volontaire, établir leurs rapports conformément à la norme applicable aux petites et moyennes entreprises cotées en bourse. Au sein de l'EFRAG, la norme relative aux PME cotées a été bloquée et l'on s'est efforcé d'élaborer une norme simplifiée. Le développement durable est en réalité un sujet très positif. Malheureusement, on constate qu'une trop grande importance a été accordée à la charge administrative liée à la norme VS au cours de ces trois à quatre dernières années, ce qui a découragé les entreprises. À l'origine, le VS était uniquement destiné à répondre aux questions des banques et des grandes entreprises, et non à satisfaire les demandes d'autres parties prenantes. Les PME doivent pouvoir présenter leur propre parcours en matière de développement durable. Le VS n'était pas destiné à cela, il n'est pas synonyme de développement durable. En ajoutant un seul élément de données, les PME peuvent tout de même mettre en avant une partie de leur spécificité. Les PME sont tellement diverses et ont des politiques de développement durable tellement variées qu'il est impossible de les standardiser.

- **Le reporting de durabilité procure-t-il un avantage concurrentiel aux entreprises les plus engagées ou représente-t-il avant tout un coût supplémentaire ?**

Anne-Sophie SNYERS : La norme VSME va au-delà de la durabilité et peut aider les entreprises en tant qu'outil stratégique, qui va aider les PME. Il y a eu un certain bashing autour de la durabilité. Il faut changer le récit autour de la durabilité. On a des outils qui doivent aider les PME à être résilientes.

Rodolphe MOURIAU : Les deux réalités coexistent. Le reporting de durabilité (=non-financier) peut être un avantage pour toutes les entreprises et pas seulement pour celles qui sont les plus engagées. La FEB promeut le reporting non financier par les entreprises, car c'est un exercice utile pour identifier ses risques et donc de viser une pérennité à moyen et long terme. De nouveau, la condition est que ce reporting soit proportionnel et bien pensé. Si cela n'est pas le cas, ce reporting deviendra un réel coût. Il faut que cela soit fait sur base des règles européennes, que cela soit lisible.

B. Questions sur la CSRD

- **La réforme Omnibus I permet-elle enfin de trouver un juste équilibre entre durabilité et compétitivité ?**

Benoît QUITTRE : On atteindra l'équilibre par le bon sens et par la coopération entre les différents acteurs de la chaine de valeur. Au départ, j'ai l'impression que la CSRD dans sa première mouture a été approuvée grâce au soutien du monde de l'audit. Il faut partir du principe que durabilité et compétitivité ne sont pas opposés. La compétitivité viendra aussi d'une capacité à être beaucoup plus sobre aux niveaux des ressources, de l'impact sur l'environnement, de l'énergie qu'on importe, dont on est actuellement très dépendant. 50% du PIB dépend directement des ressources naturelles, donc si on les détruit on détruit l'économie. La norme VS est un standard, ce qui est certainement positif pour les entreprises. La proportionnalité est essentielle mais il faut éviter trop de flexibilité et une approche « à la tête du client ». La norme VS est un véritable outil pour permettre cet équilibre, qui nécessite une bonne coopération entre les acteurs de la chaine de valeur.

Anne-Sophie SNYERS : Les outils pour faire le reporting de durabilité arrivent à maturité. La prochaine étape est celle de la communication, qui est très importante. Il faut changer le récit et mettre en évidence que ces outils de durabilité sont avant tout des outils qui vont permettre la compétitivité, par une meilleure résilience de l'entreprise.

- **La norme volontaire (VS) constitue-t-elle aujourd'hui un cadre suffisamment simple et opérationnel pour les entreprises ? Les entreprises disposent-elles des outils et de l'accompagnement nécessaires pour la mettre en œuvre ?**

Luc HENDRICKX : Oui, c'est grâce à notre travail au sein de l'EFRAG qu'une bonne collaboration s'est mise en place avec la Fédération bancaire européenne et Fédération européenne des comptables et auditeurs pour les PME (EFAA), dans le but de disposer d'une norme spécialement conçue pour les PME. L'objectif était de créer une norme pouvant également être appliquée par une pizzeria (une pizzeria gérée par une seule personne). À l'origine, un texte de quelques pages seulement avait été rédigé à cet effet, mais finalement, de nombreux éléments ont été ajoutés au cours des négociations ultérieures avec les autres parties prenantes et du processus institutionnel. Par exemple, le scope 3 est très complexe et pose le problème de l'existence de différentes méthodes de calcul. En Nouvelle-Zélande, par exemple, il n'existe qu'un seul outil pour le calcul du CO2, tandis qu'en Belgique, il n'y a pas d'uniformité en matière de calcul, ce qui fait que différentes entreprises vous demanderont d'utiliser un outil spécifique. L'objectif était que le VSME réduise les obligations de déclaration et permette une meilleure comparaison des données. Je crains toutefois que les PME aient encore beaucoup à déclarer et qu'une comparaison reste difficile. Je peux citer quatre exemples : en ce qui concerne le nombre d'accidents du travail, les trajets domicile-travail sont également pris en compte en Belgique. Une entreprise qui encourage l'utilisation du vélo pour les trajets domicile-travail affichera un nombre d'accidents plus élevé et risque d'obtenir un résultat moins favorable, alors qu'elle mène justement une politique de mobilité plus durable que d'autres entreprises. Chaque pays applique en effet une définition différente de l'accident du travail. Il en va de même pour la pénurie d'eau, les zones sensibles en matière de biodiversité, ainsi que pour la définition de la corruption et des pots-de-vin. L'objectif consistant à disposer de données comparables n'a donc pas été atteint. Enfin, il est important de mettre au point, en collaboration avec le secteur industriel, un outil qui soit accepté par tous et, de préférence, à l'échelle internationale (ce qui n'est actuellement pas le cas de Kube).

- **Dans la pratique, un petit fournisseur peut-il réellement dire « non » lorsqu'un client important lui demande davantage d'informations que celles prévues par la norme volontaire ?**

Rodolphe MOURIAU : C'est une question à laquelle font face beaucoup d'entreprises aujourd'hui. D'un point de vue réglementaire, la PME peut toujours dire non, mais c'est vrai que commercialement, la PME peut alors se retrouver dans une situation délicate. On est au début du reporting non financier et il vaut mieux essayer de développer une dynamique de collaboration, de partenariats entre entreprises plutôt qu'envoyer simplement un formulaire et risque de se voir fermer des portes. L'outil Kube ESG va dans le bon sens à cet égard.

C. Questions sur la CS3D

Alors que le reporting de durabilité vise principalement à collecter et à communiquer des informations, le devoir de vigilance exige des entreprises qu'elles identifient et gèrent concrètement les incidences négatives de leurs activités.

- **Selon vous, quelle sera la principale incidence de la CS3D sur les relations entre les grandes entreprises et leurs fournisseurs PME ?**

Anne-Sophie SNYERS : La réglementation concerne les entreprises qui comptent plus de 5000 employés donc cela ne concerne pas directement les PME. On va éviter d'en parler pour ne pas faire peur aux petites entreprises qui ne sont a priori pas concernées.

Rodolphe MOURIAU : Les entreprises qui vont tomber dans le scope de la CS3D vont devoir aller chercher des informations auprès de leurs fournisseurs PME. Contrairement à la CSRD, une entreprise pourra définir elle-même ses risques majeurs (droits de l'homme, pollution de l'environnement, etc.). Une PME active uniquement en Belgique et dans des secteurs non sensibles ne devrait pas trop s'inquiéter de la CS3D, mais des PME actives dans certains secteurs ou certains types de pays pourraient être concernées.

- **La durabilité est souvent présentée comme la limitation des impacts négatifs. Ne devrait-on pas plutôt mettre l'accent sur la création d'un impact positif ?**

Benoît QUITTRE : Les deux doivent être faits. Il faut évaluer l'impact négatif, mais aussi contribuer tous ensemble à la société. Les entreprises doivent avoir une ambition positive et, pour assurer leur pérennité, se demander quelle contribution elles souhaitent apporter à l'avenir, celle de leurs clients et quelles solutions elles souhaitent proposer à leurs salariés. Il faut pour cela mesurer à la fois les dommages et l'impact positif afin que l'entreprise connaisse son impact réel. Il faut donc jouer sur les deux tableaux. La mesure de l'impact sert donc en quelque sorte de boussole à l'entreprise. Personne ne s'attend à ce qu'une entreprise soit parfaite, mais on attend d'elle qu'elle contribue, avec tous les autres acteurs, à la société. La société à mission est un bon outil à cet effet.

Luc HENDRICKX : Il s'agit en effet, en tant qu'entreprise, à la fois de réduire l'impact négatif et d'apporter une contribution positive. La plupart des entreprises réduisent déjà leur impact négatif, notamment le gaspillage d'énergie, et prennent soin de leurs employés. Même si les PME ne tombent pas sous la CS3D, cette question reste d'actualité pour celles qui importent leurs produits depuis des pays tiers. Elles doivent respecter la réglementation, mais ont souvent du mal à en assurer elles-mêmes le contrôle. De plus, elles doivent faire face à la concurrence des grands détaillants. Les outils proposés par l'IFDD peuvent les y aider. Les pouvoirs publics, la Commission européenne et les autres parties prenantes doivent également aider les PME en partageant des informations, par exemple sur les conditions de travail dans ces pays tiers. Ainsi, les plus petites entreprises pourront rendre compte en toute sérénité de leurs activités dans ces pays. Les grandes entreprises ont également un rôle important à jouer pour aider les PME dans ce domaine.

D. Questions de clôture

- **Les entreprises sont-elles prêtes à satisfaire à leurs obligations (en matière de reporting de durabilité) ?**

Luc HENDRICKX : Non, elles ne sont pas prêtes.

Anne-Sophie SNYERS : On est jamais vraiment prêt quand on a une obligation. Les PME ont besoin d'un accompagnement, d'un discours politique positif et encourageant. Les PME peuvent avoir une vision plus pérenne et de long terme avec un discours plus positif. Elles ont aussi besoin de vulgarisation.

Benoit QUITTRE : Les entreprises pourront être prêtes si elles en ont vraiment la volonté. Les obligations ont été largement allégées. Les fédérations d'entreprises ont un rôle à jouer : elles peuvent être le catalyseur de l'échange d'outils, des bonnes pratiques, être porteuses d'une vulgarisation, faire de la facilitation au sein d'un secteur. Ce qui importe surtout est de mettre l'accent sur la valeur ajoutée du partage d'information en matière de durabilité, pour rendre l'entreprise plus robuste et plus capable d'évoluer vers l'économie de demain. Tout le monde est conscient que l'entreprise doit évoluer, arrêter certaines activités et en commencer d'autres. Le reporting doit être un outil pour aider les entreprises à évoluer.

Rodolphe MOURIAU : Certaines entreprises sont prêtes, d'autres non. Il y a encore besoin de beaucoup du support de la part des fédérations et des pouvoirs publics. On n'est plus au tout début du processus mais on reste quand même en phase de démarrage du reporting non financier.

- **Quel est le mot que vous souhaiteriez le plus entendre encore fréquemment dans le monde de la durabilité en 2027 ?**

Luc HENDRICKX: Sensibilisation

Anne-Sophie SNYERS : Think Small First et opportunités.

Benoit QUITTRE: Je n'ai plus de budget CO2, donc je ne peux pas faire le projet. On entend tous les jours cette objection : « je n'ai plus de budget ». j'aimerais entendre : je n'ai plus de budget CO2, je n'ai plus de budget « eau ». C'est seulement à ce moment-là qu'on aura intégré la durabilité dans les décisions économiques et politiques.

Rodolphe MOURIAU : Cohérence. On a parlé de CSRD et on a un peu parlé de CS3D, mais pas de toutes les autres réglementations, or il y en a beaucoup. Il faut de la cohérence entre celles-ci.

5. Conclusions

Patrick DUPRIEZ (CFDD) exprime sa satisfaction à propos de la représentation importante de fédérations regroupant des PME durant le séminaire et met en avant la nécessité d'impliquer les PME dans des dynamiques de transition. Il considère l'adoption du standard de reporting volontaire européen pour les PME le 21 septembre comme une étape importante, et souligne que les phénomènes de dérèglement climatique de l'été accentuent l'urgence pour les PME de s'emparer de ce standard, car cela leur permettra aussi, et avant tout, de renforcer leur résilience et de prendre place dans la transition. Beaucoup de PME belges l'ont déjà compris et des ressources existent pour les accompagner. Les préoccupations légitimes des PME doivent être entendues et les effets négatifs éventuels du reporting volontaire doivent être corrigés. Le Conseil fédéral du Développement durable avec ses compétences, son expertise et son réseau d'acteurs est aussi au service des entreprises pour les soutenir dans leur transition.